



**Communauté de Communes  
Airvaudais-Val du Thouet  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt-sept du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais les Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**24 présents + 3 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

**3 pouvoirs :**

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET

**Excusés :** Dominique GUILBOT, Mathias DIXNEUF, Mattieu MANCEAU

**Jérôme GLORIAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mardi 20 avril 2021

**COMPTABILITE FINANCES FISCALITE**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

***Délibération n° D2021-035***

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Vu les demandes de subvention déposées
- Vu les documents fournis : compte rendu d'activité et budget prévisionnel

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire accorde les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Nom du demandeur	Montant attribué
ADIL 79	347,55 €
Radio-Gâtine	250,00 €
Radio Val d'Or	6 500,00 €

## ASSAINISSEMENT

### AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE AU LOGICIEL DE FACTURATION

#### Délibération n° D2021-036

Vu la délibération n°D2019-008 du 05 février 2019

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide l'avenant n°2 de la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le CDG 79
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 de la convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### CONCERTATION PREALABLE – PROCEDURE DE ZAC AURALIS 2

#### Délibération n° D2021-037

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2, L. 103-3, L. 103-4, et L. 311-1 et suivants,
- Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé en 2015,
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2015, et son annexe le Site Patrimonial Remarquable, servitude d'utilité publique qui s'impose aux autres documents d'urbanisme sur la commune d'Airvault depuis le 21 mars 2018.
- Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :
  - les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement,
  - les modalités de la concertation,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Communautaire décide :

- **Article 1** : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement.
- **Article 2** : d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :  Le registre est mis à disposition du public.  Une plate-forme est mise en ligne et accessible au public durant toute la durée de la concertation.  Deux demi-journées de permanences seront tenues par Deux-Sèvres Aménagement au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet aux dates communiquées par voie de presse et sur le site de l'intercommunalité dès qu'elles seront connues.  Une réunion de présentation du projet et d'informations sera ouverte au public à la date communiquée par voie de presse et sur le site de l'intercommunalité dès qu'elle sera connue.
- **Article 3** : de charger Monsieur le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet de mener la concertation.
- **Article 4** : de préciser que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.
- **Article 5** : La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

- **Article 6** : Monsieur le Président de la Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## PISCINES

### ↳ APPROBATION DES REGLEMENTS – PISCINE D'AIRVAULT ET BASSIN DE BAINNADE DU CEBRON

**Délibération n° D2021-038**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ valide, tels que joints à la présente délibération :
  - le règlement intérieur et les horaires d'ouverture au public du bassin de baignade du Cébron
  - le règlement intérieur et les horaires d'ouverture au public de la piscine d'Airvault
- ✓ autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

### ↳ APPROBATION DES TARIFS 2021 – PISCINE D'AIRVAULT ET BASSIN DE BAINNADE DU CEBRON

**Délibération n° D2021-039**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ valide tel que joint à la présente délibération pour la saison 2021:
  - les tarifs d'entrée pour les piscines
  - les tarifs du SNACK
  - la gratuité d'une carte de 10 leçons d'apprentissage à la natation pour les enfants du territoire de la CCAVT nés en 2013
- ✓ autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

## PETITE VILLE DE DEMAIN

### ↳ CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « PETITE VILLE DE DEMAIN »

**Délibération n° D2021-040**

- ✓ Vu le programme de l'Etat « Petite Ville de Demain »
- ✓ Vu la candidature de la Ville d'Airvault à ce programme
- ✓ Vu délibération D2020-112 du 8 décembre 2020 validant la participation de la CCAVT à ce dispositif
- ✓ Vu la labellisation au titre du programme « Petites Villes de Demain » par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) le 11 décembre 2020

Après délibération et par une abstention et 26 voix pour des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- De valider la convention d'adhésion au programme « Petite Ville de Demain » ci-jointe
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

## URBANISME

### ↳ ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ELABORATION DU PLUI

**Délibération n° D2021-041**

- ✓ Vu le Code de la Commande Publique
- ✓ Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution du marché pour l'élaboration du PLUI

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Valide l'attribution du marché à Ouest Aménagement pour un montant de 112 430,00 € HT
- Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

Airvault, le 03 mai 2021

PV sommaire affiché le 6 mai 2021

Le Président,  
Olivier FOUILLET